

Prévention amiante

MAINTENANCE



Votre métier vous expose
aux risques d'inhalation
de fibres d'amiante

Où y a t-il de l'amiante ?

Si j'ai un doute sur la
présence d'amiante,
que faire ?



Dans les bâtiments construits
avant le 1er juillet 1997 ou
dans les anciennes machines
et installations industrielles...



Appelez le responsable
des travaux

Si vous n'avez pas suivi de
formation «Amiante»,
n'y touchez pas !

Si vous êtes formé,
appliquez les principes
de prévention

N'oubliez pas
de vous décontaminer
et de traiter les déchets



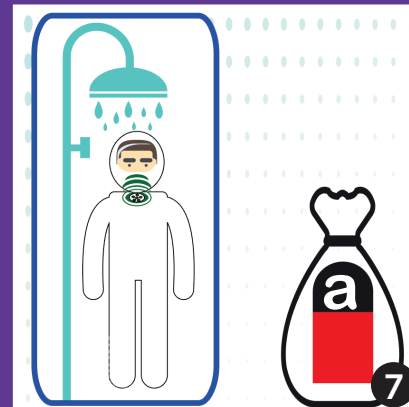
Attestation
de compétences

Protégez-vous



Limitez
l'empoussièrement

Protégez
l'environnement



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

